

Formation

Activités de recherche sur le terrain impliquant des animaux sauvages

Procédure normalisée de fonctionnement 014 (PNF-014)

Date d'entrée en vigueur :
21 novembre 2018

Révision :
24 janvier 2024

CBSA-18-124-08.1
CBSA-24-155-09.1

Objectif

Décrire le programme de formation obligatoire des personnes utilisatrices d'animaux dont les travaux de recherche sur le terrain impliquent des espèces sauvages.

Matériel

Appareils/Instruments/Équipements

- Équipement de protection individuelle (ÉPI)
- Matériel requis pour les diverses techniques (voir les PNF reliées aux techniques)

Documents et formulaire

- Formation théorique : sur le [site internet du CBSA](#)
- Dossier de formation (**Annexe I**)
- Documents de formation et PNF : disponibles sur le [site internet du CBSA](#)
- Politique de bons soins aux animaux
- PNF appropriées :
 - Éthique (010)
 - PNF-009 Étude pilote
 - PNF-011 Programme de soutien post-approbation
 - PNF-012 Demandes de modifications mineures et majeures
 - Soins/traitement des animaux (1200)
 - PNF-1201 Points limites chez les poissons
 - PNF-1202 Anesthésie des poissons
 - PNF-1203 Euthanasie des poissons

Généralités

- Toute personne impliquée dans l'utilisation d'animaux en sciences doit posséder les connaissances et les compétences nécessaires en ce qui a trait à l'utilisation et aux soins des animaux.

- La formation se fait en deux étapes :
 1. Formation théorique;
 2. Formation pratique selon l'espèce utilisée et les techniques spécifiques en lien avec le protocole approuvé par le CBSA (par exemple, les contentions, l'anesthésie, etc.).
- La formation théorique doit être réussie avant d'accéder à la formation pratique.
- Afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser des animaux, la personne utilisatrice doit :
 1. Réussir l'examen théorique;
 2. Avoir lu et compris son protocole expérimental;
 3. Posséder les habiletés techniques pour les manipulations qui seront effectuées;
 4. Au besoin, avoir reçu les formations complémentaires telles que SIMDUT.

Méthodes et Processus

Formation théorique

1. La personne nouvelle utilisatrice doit communiquer avec la personne responsable de la coordination du comité de bons soins aux animaux (CBSA) par courriel à l'adresse cbsa@uqtr.ca pour démarrer le processus de formation;
2. La personne coordonnatrice envoie à cette personne les instructions ainsi que le lien internet pour accéder à la formation théorique et à l'examen;
3. Lorsque l'examen est réussi, la personne coordonnatrice du CBSA fait parvenir à la personne utilisatrice son dossier de formation (**Annexe I**) en vue de la formation pratique.

Formation pratique

La formation pratique doit être suivie le plus près possible de la date de début des manipulations afin de ne pas perdre l'expérience acquise.

1. Lorsque la personne utilisatrice reçoit le dossier de formation suivant la réussite de son examen théorique, celle-ci peut suivre sa formation pratique auprès d'une personne expérimentée. La formation pratique reçue doit être en accord avec les espèces et les techniques qui seront utilisées sur le terrain, selon le protocole autorisé par le CBSA;
2. Le dossier de formation (**Annexe I**) doit être complété par la personne formatrice et retourné au CBSA par courriel (cbsa@uqtr.ca);
3. La personne utilisatrice recevra par courriel une attestation de formation.

Si une personne est longtemps sans travailler avec les animaux, celle-ci devra recevoir une formation d'appoint afin de s'assurer de ses compétences.

Annexe I : Dossier de formation

DOSSIER DE FORMATION ACTIVITÉS DE RECHERCHE SUR LE TERRAIN IMPLIQUANT DES ANIMAUX SAUVAGES

IMPORTANT

SVP, compléter ce document et le retourner à cbsa@ugtr.ca.

SECTION 1 – Renseignement personnels - Personne utilisatrice d'animaux sauvages

Prénom et nom :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	
Code permanent ou matricule :	
Programme et cycle d'étude :	

SECTION 2 – Protocole de recherche

Nom de la chercheuse ou du chercheur responsable :	
Titre et numéro du protocole :	
Date début du projet :	
Espèce (s) animale(s) :	
Formations requises et techniques utilisées (Veuillez vous référer au protocole approuvé par le CBSA) :	

SECTION 3 – Personne formatrice

Prénom et nom	
Adresse courriel	
Formations et expériences en lien avec l'espèce(s) et les techniques utilisées	

SECTION 4 – Formation pratique	
Date	
Lieu	
Description détaillée de la formation pratique reçue	

N.B. La formation pratique doit être suivie le plus près possible de la date du début des manipulations afin de ne pas perdre l'expérience acquise. Si une personne utilisatrice demeure trop longtemps sans travailler avec les animaux, celle-ci devra recevoir une formation d'appoint afin de s'assurer de ses compétences.

Références

- [Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science](#)

Révisée par :

Coordonnatrice du CBSA :	Signature :	Date :
Mme Sophie Parent		
Professeur ayant l'expertise et membre du CBSA :	Signature :	Date :
M Vincent Fugère		

Historique des mises à jour :

Version 2	9 janvier 2024	Ajout de la Politique de bons soins aux animaux et des PNF dans les documents et formulaires. Révision de la procédure, ajout de l'écriture inclusive et du format révisé des documents de procédures
-----------	----------------	---